



## CLUBS AYANT DROIT A 1, 2 ou 3 MUTES SUPPLEMENTAIRES

*En juin dernier est parue la liste des clubs ayant droit au regard du Statut de l'Arbitrage à des mutés supplémentaires*

*Ceux-ci sont généralement et sans avis contraire utilisés dans leur équipe A (maximum 1)*

*Cependant certains clubs ont souhaité les utiliser dans d'autres équipes*

*Ci-dessous la liste de ces clubs :*

<b>Mordelles FC</b>	Seniors R1F	Seniors R3	
<b>GSI Pontivy</b>	Seniors B en R1		
<b>ST Paimpol FC</b>	Seniors B en R3	Seniors C en D2	
<b>FCTSD Tinténiac</b>	Seniors B en D1		
<b>FC Lorient</b>	équipe 1 U14	équipe 1 U16	
<b>FC Quimperlé</b>	Seniors B en D1		
<b>Ploërmel FC</b>	U14 en R2	U17 en R2	
<b>Ploumagoar RC</b>	Equipe A	Seniors Féminines	U 16

